

STATUTS
Pour l'association des infirmiers libéraux en colère
déclarée par application de la loi du 1^{er} juillet 1901 et du décret du 16 août 1901.

ARTICLE PREMIER - NOM

Il est fondé entre les adhérents aux présents statuts une association régie par la loi du 1^{er} juillet 1901 et le décret du 16 août 1901, ayant pour titre : infirmiers libéraux en colère

ARTICLE 2 - BUT OBJET

Cette association a pour objet de faire remonter les difficultés des infirmiers libéraux

ARTICLE 3 - SIÈGE SOCIAL

Le siège social est fixé au 33 allée des mimosas 13124 peypin
Il pourra être transféré par simple décision du conseil d'administration

Article 4 - DUREE

La durée de l'association est illimitée.

ARTICLE 5 - COMPOSITION

L'association se compose de :

- a) Membres du conseil d'administration
- b) Membres adhérents

ARTICLE 6 - ADMISSION

L'association est ouverte à tous les infirmiers libéraux de France et des DOM-Tom, sans condition ni distinction.

ARTICLE 7 - MEMBRES – COTISATIONS

Sont membres actifs ceux qui ont pris l'engagement de verser annuellement une somme votée par les membres du conseil d'administration à titre de cotisation.

ARTICLE 8 - RADIATIONS

La qualité de membre se perd par :

- a) La démission;
- b) Le décès;
- c) La radiation prononcée par le conseil d'administration pour motif grave, l'intéressé ayant été invité à fournir des explications devant le bureau et/ou par écrit.

ARTICLE 9 – RESSOURCES

Les ressources de l'association comprennent :

- 1° Le montant des cotisations, des cagnottes et des dons
- 2° Les subventions de l'Etat, des départements et des communes.

ARTICLE 10 - ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

L'assemblée générale ordinaire comprend tous les membres à quelque titre qu'ils soient.

Elle se réunit une fois par an sur convocation du président.

Seuls les membres à jour de leur cotisation annuelle sont autorisés à participer. Ils sont convoqués par voie électronique sur l'adresse mail renseignée lors de l'adhésion.

Le vote des résolutions s'effectue par bulletin secret par voie électronique via une plateforme de vote en ligne.

ARTICLE 11 - ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

Si besoin est, ou sur la demande de la moitié plus un des membres inscrits, le président peut convoquer une assemblée générale extraordinaire, suivant les modalités prévues aux présents statuts et uniquement pour modification des statuts ou la dissolution.

Les modalités de convocation sont les mêmes que pour l'assemblée générale ordinaire.

ARTICLE 12 - CONSEIL D'ADMINISTRATION

L'association est dirigée par un conseil de 10 au 29 membres, élus pour une année par l'assemblée générale. Les membres sont rééligibles.

ARTICLE 13 – LE BUREAU

Le conseil d'administration élit parmi ses membres, un bureau composé de :

- 1) Un-e président-e- ;
- 2) Un-e vice-président-e-s ;
- 3) Un-e secrétaire si nécessaire ;
- 4) Un-e trésorier-e-, et un-e trésorier-e- adjoint-e-.

ARTICLE 14 – INDEMNITES

Toutes les fonctions, y compris celles des membres du conseil d'administration et du bureau, sont gratuites et bénévoles. Seuls les frais occasionnés par l'accomplissement de leur mandat sont remboursés sur justificatifs. Le rapport financier présenté à l'assemblée générale ordinaire présente, par bénéficiaire, les remboursements de frais de mission, de déplacement ou de représentation.

ARTICLE - 15 - REGLEMENT INTERIEUR

Un règlement intérieur peut être établi par le conseil d'administration, qui le vote.

Ce règlement éventuel est destiné à fixer les divers points non prévus par les présents statuts, notamment ceux qui ont trait à l'administration interne de l'association.

ARTICLE - 16 - DISSOLUTION

En cas de dissolution prononcée selon les modalités prévues à l'article 11, un ou plusieurs liquidateurs sont nommés, et l'actif net, s'il y a lieu, est dévolu à un organisme ayant un but non conformément aux décisions de l'assemblée générale extraordinaire qui statue sur la dissolution.

« Fait à Peypin, le 3 avril 2023 »

Lefebvre

Alizée Lefebvre



SIGNED VIA ILOVEPDF

10FF0B03-420C-48DF-9CD4-4B7D98CC9ECF

Gaëlle Cannat

Gaëlle Cannat

Helen Pierre

Fiona Lerussi

Fiona Lerussi



SIGNED VIA ILOVEPDF

B3C7600B-39B1-4D59-9216-A88143439

Helen PIERRE

SIGNED VIA ILOVEPDF

565ABA96-FB27-45B6-89AD-F6A58ABEC7E6